

MILANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi, 19 Janvier 1849. No. 37.

NOUVELLES DIVERSES.

ÉTATS-ROMAINS.—Un bateau à vapeur, arrivé le 10, de Civita-Vecchia, apporte la nouvelle que le Pape n'a pas voulu recevoir la députation qui lui avait été envoyée de Rome, et que, par suite de ce refus, on pensait à former un gouvernement provisoire. Le Pape paraît décidé à rester à Gaëte jusqu'après les fêtes de Noël. Il a fait transporter dans cette ville les ornemens pontificaux nécessaires pour la célébration de cette fête.

La Gazette de Rome annonce le départ pour Naples de M. de Genitz, chargé d'affaires de Russie; de Ravenstein, chargé d'affaires de Belgique; marquis Pareto, ministre de Sardaigne; Gagliati san Juliano, chargé d'affaires de Naples; Sen Frisconi, vice-président de la chambre des députés de Rome; cardinal Ruffini Sforza; comte G. Marchetti, Mgr. Mercet, marquis L. Paolucci, membres du sénat; L. Rezzi, député de Rieti; prince Corsini, sénateur de Rome. Quelques-uns de ces noms sont rendus à Gaëte.

La nouvelle, arrivée à Rome le 6 décembre que le gouvernement français songeait à intervenir à main armée dans les affaires du pays, y a produit une émotion extraordinaire. Le discours du général Cavaignac et les instructions données à l'envoyé de la République n'avaient pas fait comprendre à quel point la France rejetait l'idée d'une action violente sur le gouvernement politique des États-Romains, et le malentendu a donné lieu à des explications très-vives entre les députés et le ministère Mammiani.

Après une discussion sommaire, où M. Bona parte a affirmé que le chef du pouvoir exécutif en France a "des sympathies pour l'Autriche, la Russie et l'Angleterre," la chambre a adopté à l'unanimité une déclaration ainsi conçue :

"Le conseil des députés s'associe au ministère pour protester contre les projets exposés par le général Cavaignac, dans la séance de l'Assemblée nationale française du 28 novembre dernier."

Nous trouvons dans l'Alba, de Florence, des nouvelles de Rome du 8 de ce mois. Le haut-conseil a adressé au peuple et à la garde nationale des États-Pontificaux deux notifications où il déclare adhérer aux décisions de la chambre des députés. Il invite en outre, le ministère à garder résolument sa position, et le peuple et l'armée à veiller au maintien de l'ordre.

Le général Zucchi, qui est toujours à Bologne, a, dit-on, fait des nominations de sa propre autorité, et provoqué une réunion d'officiers, pour lui annoncer qu'ils relevaient de lui et non du ministère romain. D'un autre côté, le ministère, échoyant dans l'appui des deux chambres, a déclaré qu'il ne reconnaissait pas au général Zucchi le titre de commissaire de Sa Sainteté qu'il a pris dans un ordre du jour adressé à l'armée. En conséquence, il est enjoint à toutes les autorités civiles et militaires de ne tenir aucun compte des ordres du général et de n'obéir, sous peine de trahison, qu'aux instructions parties directement du cabinet de Rome.

Le marquis Sacchetti qui le gouvernement avait envoyé à Gaëte est rentré à Rome le 6. Il a eu quelques difficultés à obtenir une entrevue du Pape, qui lui a répondu très brièvement qu'il avait pourvu aux affaires de Rome en nommant une commission spéciale. On attend la députation envoyée à Gaëte après le marquis Sacchetti, et l'on doute qu'elle ait été reçue.

Le ministère a, dit-on, donné l'ordre d'arrêter le général Zucchi.

PIE IX ET LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC.—Indépendamment de la lettre que nous avons publiée avant-hier, la correspondance suivante a été échangée entre M. le président du conseil et le Saint-Père.

Lettre du général Cavaignac à Sa Sainteté.

Paris, le 3 décembre 1848.

Très-Saint-Père,

J'adresse à Votre Sainteté, par l'un de mes aides-de-camp, cette dépêche et celle ci-jointe de M. l'archevêque de Nièce, votre nonce près le gouvernement de la République.

La nation française, profondément affligée des chagrins dont Votre Sainteté a été assaillie dans les derniers jours, a été aussi profondément touchée du sentiment de confiance paternelle qui portait Votre Sainteté à venir lui demander momentanément une hospitalité qu'elle sera heureuse et fière de vous assurer, et qu'elle saura rendre digne d'elle et de Votre Sainteté.

Je vous écris donc pour qu'aucun sentiment d'inquiétude, aucune crainte sans fondement ne vienne se placer à côté de votre première résolution pour en détourner Votre Sainteté.

La République, dont l'existence est déjà consacrée par la volonté réfléchie, persévérante et souveraine de la nation française, verra avec orgueil Votre Sainteté donner au monde le spectacle de cette consécration toute religieuse, que votre présence au milieu d'elle lui annonce, et qu'elle accueillera avec la dignité et le respect religieux qui conviennent à cette grande et généreuse nation.

J'ai éprouvé le besoin de donner à Votre Sainteté cette assurance, et je fais des vœux pour qu'elle lui parvienne sans retard prolongé.

C'est dans ces sentiments, Très-Saint-Père, que je suis votre fils respectueux,

Général CAVAIGNAC.

Monsieur le général,

Je vous ai adressé, par l'intermédiaire de M. de Corbelli, une lettre pour exprimer à la France mes sentiments paternels et mon extrême reconnaissance. Cette reconnaissance s'accroît de plus en plus à la vue des nouvelles démarches que vous faites auprès de moi, Monsieur le général, en votre propre nom et au nom de la France, en m'envoyant un de vos aides-de-camp avec une lettre, pour m'offrir l'hospitalité sur une terre qui a été et qui est toujours fertile en esprits éminemment catholiques et dévoués au Saint-Siège. Et

ici mon cœur éprouve le besoin de vous assurer de nouveau que l'occasion favorable ne manquera pas de se présenter, où je pourrai réparer de ma propre main, sur la grande et généreuse famille française les bénédictions apostoliques.

"Que si la Providence m'a conduit par des voies surprenantes dans le lieu où je me trouve momentanément, sans la moindre préméditation, ni le moindre concert, cela ne m'empêche point, même ici, de me prosterner devant Dieu, dont je suis le vicaire, quoique indigné, le suppliant de faire descendre ses grâces et ses bénédictions sur vous et sur la France entière."

Donné à Gaëte, le 20 décembre 1848.

Le Pape PIE IX.

BORGHÈSE.—Une correspondance de Rome a eu pouvoir parler du prince Borghèse, et a osé lui attribuer dans les déplorables scènes du 16, le rôle le plus odieux. Nous sommes autorisés à donner le démenti le plus formel à cette horrible calomnie.

SUISSE.—Nous recevons communication de la note par laquelle le Cardinal Soglia a protesté au nom du Souverain-Pontife contre la captivité de Mgr. l'Évêque de Lausanne et Genève :

DE LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTÉTÉ,
10 novembre 1848.

M. M. les bourgmestres et conseil d'Etat de l'honorable canton de Berne. Directoire fédéral.

"Dans le moment même où le Saint-Père, avec une juste confiance, s'attendait à voir arriver une réponse satisfaisante à la note que le soussigné Cardinal Secrétaire d'Etat avait eu l'honneur d'adresser à Vos Seigneurs Excellences, sous la date du 30 septembre dernier, un fâcheux événement est venu renouveler sa douleur. Les autorités fribourgeoises ont procédé à des voies de fait contre la personne même du vénérable Evêque de Lausanne et Genève."

"Une circulaire où le Prêlat rappelait aux fidèles les obligations relatives à l'acte religieux du serment, une circulaire où il ne prononçait aucun jugement, où il ne faisait aucune réflexion sur les lois cantonales, mais où il avertissait seulement les fidèles d'examiner dans leur conscience si la promesse qu'on exigeait d'eux était conforme aux lois de Dieu et de l'Eglise, avant de la donner sans restriction; une circulaire enfin, à laquelle il défendait aux curés d'ajouter aucun commentaire, a été considérée par les autorités fribourgeoises comme une déclaration que la Constitution du canton était hérétique. Et, sur ce motif, elles ont fait intimé à l'Evêque que cette même circulaire, si elle n'était pas révoquée, ou toute autre publication faite sans autorisation préalable du gouvernement, serait regardée et punie comme un acte de révolte et de provocation à la désobéissance aux lois."

"Le gouvernement de Fribourg a trouvé aussi un grief contre l'Evêque dans le refus de celui-ci de se soumettre aux lois qui sont entièrement dépendre de l'autorité civile la collature des bénéfices ecclésiastiques, et qui prétendent régier l'enseignement même théologique."

"La constance avec laquelle, dans ces deux questions, l'Evêque a sauvegardé un droit qui n'était pas son droit, mais celui de l'Eglise, a part un motif suffisant à un seul des cinq cantons, dont les populations catholiques composent le diocèse de Lausanne et Genève, non-seulement de l'enlever violemment de sa résidence, mais encore de le garder en prison comme un coupable d'Etat."

"Le soussigné Cardinal Secrétaire d'Etat croit inutile d'expliquer ici les raisons qui empêchaient Mgr. Marilley d'agir dans ces deux occasions autrement qu'il ne l'a fait. Il est de toute évidence que les catholiques se trouvent dans l'impossibilité de prêter un serment civil sans aucune réserve pour l'obéissance qui est due aux lois de Dieu et de l'Eglise. D'ailleurs, ce point, aussi bien que celui de la liberté que l'Eglise doit avoir dans son enseignement et dans le choix de ses pasteurs, se trouve assez développé dans la note précitée du 30 septembre."

"Le Saint-Père ne peut donc ni refuser, ni même faire attendre l'appui de sa voix apostolique à un évêque innocent. Et, en réclamant la liberté du prêtre et son prompt retour à son siège, il croit agir non-seulement d'après la justice, mais dans l'intérêt même du gouvernement; parmi les catholiques un certain nombre, sans doute, en levant leurs regards au-dessus de la terre, béniront le Seigneur d'avoir donné à la Suisse un de ces exemples qui raniment la foi dans les peuples; mais d'autres, peut-être, si aucune voix ne s'élevait pour la défense de la justice, pourraient se croire autorisés par la nécessité à opposer la violence contre la violence; et le cœur paternel de Sa Sainteté aurait encore la douleur de voir s'aggraver cette malheureuse plaie que les haines politiques ont ouverte dans le sein de la Suisse."

"Le soussigné n'en doute pas, Vos Seigneurs Excellences reconnaitront la justice de cette réclamation, et voudront bien en faire communication le plus tôt possible aux autorités du canton de Fribourg, en y ajoutant leurs bons offices. Il profite de cette occasion pour vous renouveler l'expression de sa plus haute considération."

J. CARDINAL SOGLIA.

LES JOURNAUX ROUGES.—A l'égard du Saint-Père, nous ne pouvons que citer les lignes suivantes du *Contemporain*: les paroles nous manquent pour exprimer l'indignation qu'elles nous causent, et le meilleur châtiement que nous puissions leur infliger, c'est de continuer à les livrer, dans leur crudité au mépris de l'Europe.

Quand Pie IX tournera ses pensées vers ces moments où l'étendard du peuple arrivait de front au Quirinal, oh! qu'il sera bien convaincu que la seule, la véritable bannière du Vainqueur du Christ est la bannière du peuple!

Si le peuple avait voulu refaire tout son gouvernement, et tourner le dos au Quirinal, courir au Capitole et y proclamer la République, quelle force humaine eût pu l'en empêcher? aucune. Venise et la Sicile auraient suivi l'exem-

ple, tous les républicains d'Italie avaient un centre. Eh bien! dites-le, dites, Pontife à jamais vénérable, était-ce nous qui tendions des embûches à votre trône, ou était-ce les satellites de l'absolutisme, des éternels ennemis de l'Italie? Il ne fallait que la volonté de quelques hommes, et aujourd'hui, à l'heure où nous écrivons, Rome serait républicaine; il ne faut pas se faire d'illusion, elle serait républicaine. Qui donc a arrêté sur les lèvres du peuple cette parole rénovatrice? Le peuple n'a plus peur de perdre son importance politique par la perte de la papauté. Non, si par exemple un autre que Pie IX se fût trouvé placé sur la chaire de Saint-Pierre, Rome aurait proposé un autre but à ses desirs d'émancipation, elle aurait voulu ressusciter un nom qui l'a faite glorieuse dans les temps anciens, et qui aujourd'hui n'aurait certes pas manqué de lui donner une place magnifique entre les cités italiennes. Mais comme Rome n'est pas ingrate, comme elle ne désespère pas de se remettre à la tête de la résurrection d'Italie, elle a respecté religieusement votre existence politique. Mériterait-elle désormais le nom d'ingrate, d'incrédule, de forense? Non, elle a la confiance que vous chasserez les pervers qui vous oppriment, que vous lui présenterez votre front lumineux et que vous tendrez la main à cet étendard que vous offrez, suppliant, mais résolu et confiant, le peuple de Rome. Courage! un peuple généreux doit on n'avoir pas de prince ou l'avoir plus généreux que lui!"

Voilà comme parle le journal de M. Sterbini.

Et en même temps, ce gouvernement, dont les organes tiennent un pareil langage, tremble lui-même devant les vrais maîtres de Rome, devant les chefs du cercle populaire. Il faut voir comme parlent et comme agissent ces autocrates du palais Fiano, ces tout-puissants clubistes, qui ont à leur porte des sentinelles du bataillon de la Speranza, dont la princesse Fiano se fait un plaisir de traiter les gardes d'honneur, et qui font porter leurs ordres par les dragons à pied et à cheval. Les journaux radicaux se disputent la gloire de servir de *Moniteurs* à leurs décrets, et les ministres Muzzarelli, Lugati et Campello se font inscrire parmi ses membres.

Voici quel mes-uns des arrêtés de cet étrange pouvoir : Le 17 novembre au soir, le cercle populaire se déclare en permanence. Il se constitue centre de correspondance entre le peuple et le gouvernement. Il prend sous sa protection l'école de la Speranza et emploiera en faveur de cette école toute son influence. Il ordonne qu'une médaille de grand module sera frappée en commémoration du 16 novembre, et envoyée à tous les bataillons et à toutes les compagnies des corps qui se trouvaient à Rome dans cette journée. Il apprend l'arrestation du père Gavazzi, et aussitôt il adresse au ministre de l'intérieur une demande, pour mettre en liberté cet honorable personnage, contre qui il n'y avait d'autre motif de poursuite que le bon plaisir du précédent ministre. Enfin, le 20 au soir, il décrète la cessation de sa permanence, mais il continuera à se faire l'interprète des vœux du peuple, et en attendant, il donne des certificats de civisme à la garde nationale et à tous les héros du 16. Puis il s'avance, "sous l'escorte des élèves de la Speranza," en compagnie des légionnaires et du peuple, pour faire une démonstration de tumultueuses félicitations sous les fenêtres du ministre Campello.

L'ÉVÊQUE DE LANGRES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCE.—Mgr. Paris, évêque de Langres, s'exprime comme suit :

"Je viens un instant à cette tribune, et je ne crains pas de me faire l'organe, non-seulement de toutes les consciences catholiques, mais de toutes les âmes religieuses et libres, pour dire ce que, notre douleur profonde, nous font éprouver de consolations les sympathies respectueuses que rencontra parmi vous le nom de notre Chef suprême, de notre Père spirituel.—L'initiative émise du gouvernement, le vote si remarquable de l'Assemblée dans sa séance d'hier, la démonstration par laquelle elle vient de répondre à la communication de M. le ministre, tout cela, messieurs, est digne du vieux honneur français! (Sensation.) Tout cela appellera les bénédictions de Dieu sur nos institutions et sur notre patrie. (Très-bien! très-bien!)—Soyez donc félicités, messieurs, soyez bénis au nom de la France... (Interruption à gauche.)—De toutes parts : (Très-bien! très-bien!)—Qui serez bénis au nom de l'Eglise et au nom du monde catholique tout entier. (Très-vive approbation. Mouvement prolongé.)"

L'ANGLETERRE.—L'Angleterre a voulu aussi offrir ses secours au Saint-Père : cette offre honore la grande nation protestante, et lui sera certainement comptée dans les despoirs de la Providence. Voici ce que nous lisons dans le *Morning-Herald* du 30 novembre :

"Nous apprenons par Naples que l'on s'attendait de puis quelque temps aux malheurs de Pie IX. Dans la prévision de la fuite de Sa Sainteté, l'amiral sir William Parker, commandant en chef de la station de la Méditerranée, avait expédié, il y a quinze jours, le sloop à vapeur de Sa Majesté *Bull Dog*, commandant A.-C. Key, à Civita-Vecchia, pour couvrir et protéger sa retraite, le recevoir à bord, et le conduire partout où il pourrait désirer se rendre."

ANGLETERRE.—M. SS. l'évêque de Canbyopolis, vicaire apostolique du district de Londres, et Wiseman, évêque de Mellipotamos, son coadjuteur, ont publié une Lettre Pastorale à l'effet d'ordonner des prières solennelles pour N. S. P. le Pape Pie IX.

ACTIVATION RÉPUBLICAINE EN ALLEMAGNE.—On redoute de nouveau dans le sud de l'Allemagne une insurrection républicaine. On écrit de Mannheim, grand-duché de Bade le 25 novembre :

"Toutes les nouvelles qui nous parviennent de l'Oberland s'accroissent à dire l'on y appréhende une troisième tentative d'insurrection sur une échelle beaucoup plus étendue que les deux précédentes."

D'un autre côté, on lit dans la *Gazette de Cologne* les nouvelles suivantes sous la date de Mayence, (*Hesse-Darmstadt*) 25 novembre :

"Depuis quelques jours notre ville est devenue tous les soirs

le théâtre de troubles de la part des soldats. Ceux-ci, fréquentant des estaminets défendus, quelques-uns ont été arrêtés et conduits à la citadelle : les autres se sont portés à des démonstrations et ont demandé la délivrance de leurs camarades ; au-cours mêmes ont poussé des cris de : *Vive Hecker ! vive la République !* D'autres détachemens de troupes ont refusé d'arrêter les perturbateurs, qui ont voulu se rendre, au nombre d'environ 150, chez le général, pour exiger la délivrance de leurs camarades, mais deux officiers sont parvenus à les disperser à coups de sabre."

DÉCLARATION.—En Prusse, le roi a fait à la municipalité de Berlin une déclaration remarquable :

"Vous avez parlé de votre fidélité, je parierai de la mienne. La fidélité prend une forme différente dans les différentes situations. C'est le cœur navré, que j'ai pris les dernières mesures, mais je n'ai agi ainsi que par devoir et suivant ma conscience. J'ai agi pour vous, afin de délivrer ma vieille et bonne ville de Berlin des hommes de sang, de tyrannie et de dépotisme. Soyez cependant convaincus que je ne me départirai pas de ce que j'ai promis. Mon appui ne vous manquera pas."

REQUÊTE.

Aux honorables communes de la Province du Canada, assemblées en parlement.

L'humble pétition des soussignés, médecins et chirurgiens, résidant admis à pratiquer en cette province et domiciliés dans le Bas-Canada;

VOUS EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

Que dans l'avant-dernière session du parlement provincial il a été passé un acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le Bas-Canada, et pour y régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie.

Que dans l'humble opinion de vos pétitionnaires, cet acte est défectueux dans son principe; peu satisfaisant dans son opération, et insuffisant à tous égards, pour les fins qu'on y avait en vue.

Que l'expérience acquise sur la mise à effet de cet acte depuis sa passation est entièrement d'accord avec l'opinion émise ci-dessus; que des difficultés se sont élevées sans cesse sur la constitution même de la corporation que la loi avait voulu établir, sur ses attributions et ses pouvoirs, et sur le mode de procéder qu'on y devait suivre, d'où sont résultées l'inefficacité de son action, l'incertitude et la contestation sur la régularité de ses procédés, et le manque de confiance de la majorité des membres de la profession.

Qu'on pourrait remédier à ces inconvénients en rappelant le dit acte, et pourvoyant par une nouvelle loi aux réglemens de l'étude de la profession et du mode d'admission, sans qu'il fut besoin d'une corporation de la nature de celle qui existe maintenant, agissant par l'intermédiaire d'un petit nombre de médecins siégeant alternativement à Québec et à Montréal; qu'on devrait y substituer des bureaux d'examineurs, l'un à Montréal, l'autre à Québec, pour s'occuper de l'admission des étudiants et du règlement de leurs études, tant pour la pratique de la médecine, de la chirurgie et des accouchemens, que pour la pratique de la pharmacie et de l'art de dentiste.

Que quant aux réglemens qui peuvent être nécessaires, affectant plus particulièrement les médecins déjà admis à la profession, et l'intérêt public en général en tant qu'il est concerné, vos pétitionnaires espèrent un meilleur résultat d'une loi fondée sur des bases justes et libérales, et où le législateur définirait ses intentions au moyen de dispositions précises, que de réglemens adoptés par la corporation actuelle, laquelle vos pétitionnaires ne croient pas adaptée aux besoins et aux circonstances du pays, à la dissémination du très grand nombre de médecins dans les campagnes, et à la nécessité d'encourager sans distinction les jeunes gens qui, ayant de l'étude, du talent et de l'émulation, se disposeraient à embrasser la profession médicale.

Qu'un bureau d'examineurs dans chacune des deux grandes villes, élu par le corps de la profession, serait bien moins dispendieux pour les élèves et pour les membres de la profession, que l'organisation actuelle; que pareils bureaux composés d'hommes jouissant de la confiance de leurs confrères dans chaque district, ne nécessiteraient aucuns déboursés de la part des élèves, pour leurs frais de voyages, ni ceux des examinateurs qui se trouveraient assez récompensés par l'honneur de faire partie de ces bureaux; que chacun de ces bureaux agirait dans sa circonscription pour les fins ci-dessus énumérées, mais sans le pouvoir vaguement donné de passer des réglemens pour lier tous les membres de la profession, réglemens qui ne pourraient être adoptés et mis à effet par un nombre de médecins résidant dans les villes, et en particulier par les gouverneurs de la corporation actuelle, sans les plus grandes difficultés et des graves inconvénients.

Pourquoi vos pétitionnaires vous supplient respectueusement de prendre en considération leur présente requête, et qu'après vous être convaincus de l'inefficacité de la loi actuelle, il vous plaise et en substituer une autre conformément aux vues ci-dessus exprimées, ou autrement de telle manière que dans votre sagesse vous trouveriez convenable, etc.

Et suivent les signatures de plus de cent médecins.

Le steamer *Lou Janderry*, allant de Sligo à Liverpool fut surpris le 1er de décembre par une horrible tempête; il y avait à bord cent cinquante émigrants irlandais pour l'Amérique; il était presque nuit, et le vent était si furieux que rien ne pouvait résister sur le pont. Alors le capitaine fit descendre, dans une petite cabine ou chambre d'entrepont, qui n'avait que 13 pieds sur 11, les 150 émigrants irlandais, qui se trouvèrent entassés les uns sur les autres dans un appartement, où à peine on aurait pu loger 40 personnes. Ce qu'il y eut de pis, c'est qu'on ferma la porte sur eux, et qu'ils se trouvèrent privés de toute espèce d'air; le steamer continua sa route pendant la nuit; mais le lendemain matin en ouvrant la porte de la cabine, quel horrible spectacle! Soixante-et-douze cadavres mutilés, déchirés, étaient pressés